



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ESSONNE

PRÉFECTURE

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES,
DES ACTIVITÉS FONCIÈRES & INDUSTRIELLES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION DU VAL SAINT GERMAIN DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DU VAL SAINT GERMAIN

Par arrêté préfectoral n° 2015-PREF-DRCL/BEPAFI/SSAF-957 du 18 décembre 2015, le préfet de l'Essonne a ordonné, en application du code de l'environnement, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la **déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune du Val Saint Germain** en vue de la construction d'une station d'épuration, sur le territoire de la commune du Val Saint Germain.

CETTE ENQUÊTE SE DÉROULERA DU MARDI 26 JANVIER 2016 AU VENDREDI 26 FÉVRIER 2016 INCLUS.

Le maître d'ouvrage est le Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (S.I.B.S.O.) ~ 19 rue de Saint Arnoult ~ Site « Le Moulin Neuf » ~ 91340 OLLAINVILLE. Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Jérôme LAROUSSERIE – Téléphone : 01 64 59 47 42.

Monsieur Gilles DAVENET, Architecte honoraire, domicilié en mairie du VAL-SAINT-GERMAIN pour les besoins de l'enquête, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal administratif de Versailles. Madame Annie LENDRIN, Professeur de l'Éducation Nationale en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant

Le dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la **mairie du Val-Saint-Germain** pendant toute la durée de l'enquête (trente-deux jours consécutifs), afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

Le mardi de 9h00 à 12h00
Du jeudi au samedi de 9h00 à 12h00

Pendant ce délai, les personnes intéressées pourront, soit consigner leurs observations, propositions et contre-propositions éventuelles dans le registre d'enquête ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Commissaire enquêteur / Enquête publique
Mairie du Val-Saint-Germain ~ Hôtel de Ville
7, rue du Village ~ 91530 Le Val-Saint-Germain

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie du VAL-SAINT-GERMAIN lors des permanences suivantes :

- le mardi 26 janvier 2016 de 09h00 à 12h00
- le samedi 6 février 2016 de 09h00 à 12h00
- le mardi 16 février 2016 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 26 février 2016 de 09h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur, dans un délai d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, rédigera un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le Conseil municipal du VAL-SAINT-GERMAIN délibérera pour approuver ou non la mise en compatibilité du PLU. Le SIBSO se prononcera par déclaration de projet sur l'intérêt général du projet de construction de la station d'épuration.

Les documents seront consultables à la mairie du VAL-SAINT-GERMAIN ou à la préfecture de l'Essonne ~ CITE ADMINISTRATIVE – Boulevard de France / CS 10701 – 91010 EVRY CEDEX ~ bureau des enquêtes publiques, des activités foncières et industrielles ou sur le site internet des services de l'État en Essonne : <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/amenagement>.